

Le bien commun à l'épreuve de l'option pour les pauvres

Jean-Claude Huot
Présentation de l'auteur p. 341

« *La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.* »
Préambule de la Constitution fédérale

Le bien commun, « c'est-à-dire cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée »¹, n'est pas défini une fois pour toutes. Son contenu concret n'est pas précisé, ni dans *Gaudium et Spes*, la Constitution pastorale de l'Église rédigée au Concile Vatican II, ni dans les encycliques sociales. Dans *Laudato si'*, le pape François ne fait pas exception. Il précise toutefois: « Dans les conditions actuelles de la société

1. Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, n° 26.

mondiale, où il y a tant d'inégalités et où sont toujours plus nombreuses les personnes marginalisées, privées des droits humains fondamentaux, le principe du bien commun devient immédiatement comme conséquence logique et inéluctable, un appel à la solidarité et à une option préférentielle pour les plus pauvres. » Autrement dit, la première condition du bien commun, avant d'être sociale, est éthique et concerne tout un chacun. Le pape le souligne: « Cette option est aujourd'hui une exigence éthique fondamentale pour la réalisation effective du bien commun. »²

Dès lors se pose la question de l'articulation entre le bien commun et l'option préférentielle pour les plus pauvres.

Pour aborder cette question, je partirai d'abord de la réalité qui est la mienne, celle de la Pastorale œcuménique dans le monde du travail des Églises du canton de Vaud. J'y rencontre des personnes qui ne trouvent pas de travail, ne disposent parfois même pas d'un logement faute de revenus.

À partir de la réalité de ces personnes, je me demanderai comment construire le bien commun. À cette fin, il faudra entendre l'appel que lancent les personnes exclues. Dans un troisième temps, je développerai la signification de cet appel pour la foi chrétienne et l'engagement de l'Église dans la société. Ensuite, je m'appuierai sur les droits humains, pierre angulaire du monde actuel pour faire valoir la dignité inaliénable de tout être humain. Enfin, je reviendrai sur l'importance du politique, d'un agir collectif pour que le bien commun soit aussi celui des membres les plus faibles de la société humaine comme le demande la Constitution de mon pays.

2. Pape François, *Laudato si'*, n° 158.